

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 6

Artikel: Les curiosités de l'état civil
Autor: S.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

FAVEY, GROGNUZ ET L'ASSESEUR

Récit complet des aventures de trois bons Vaudois

PAR

LOUIS MONNET

Illustrations de Déverin, de Ralph et de
J.-H. Rosen.

(NOUVELLE ÉDITION)

En vente au Bureau du *Conteur Vaudois* et
dans toutes les librairies. (Prix : fr. 2,50.)

EDOUARD ROD

NOTRE compatriote Edouard Rod s'est éteint
brusquement à Grasse, samedi dernier.

Sa mort met en deuil non seulement les
lettres romandes, mais encore les lettres fran-
çaises, où depuis longtemps son nom brillait
d'un vif éclat. Edouard Rod est le premier Vau-
dois qui se soit imposé à la France comme
romancier. Enoncer les ouvrages qui lui valent
une pareille célébrité nous entraînerait
trop loin. Nous pensons du reste que nos lec-
teurs préféreront nous voir reproduire ici, pro-
chainement quelques pages, choisies parmi celles
de ses œuvres qui ont été le plus goûtées.

Edouard Rod eût pu être de l'Académie fran-
çaise. Il renonça à cet honneur pour ne pas
abandonner sa nationalité. Ce trait doit nous
rendre sa mémoire doublement chère.

LES CURIOSITÉS DE L'ÉTAT CIVIL

Je parle de l'ancien état civil, celui d'avant le
régime fédéral inauguré en 1876.

Nos registres d'état civil étaient tenus par
les pasteurs.

Plusieurs de ces registres, le plus grand nom-
bre, il faut le reconnaître, étaient absolument
remarquables par leur exactitude et leur belle
calligraphie. Ils étaient le fait d'esprits clairs,
aimant l'ordre pour eux-mêmes et pour leurs
paroissiens.

Dans quelques autres registres, au contraire,
la fantaisie se manifestait à chaque instant. Le
pasteur, qui avait horreur du terre-à-terre, vi-
vait évidemment plus près des nuages.

C'est ainsi que l'on voit quatre frères et sœurs
Dégallier, nés dans la même paroisse de La
Sarraz, inscrits par le même pasteur dans le re-
gistre des naissances, constater plus tard, avec
quelque stupeur, que leur nom de famille est
orthographié de quatre manières différentes, ce
qui exigea de nombreuses rectifications pour
arriver à l'uniformité.

C'est ainsi, encore, que de deux enfants d'une
même famille, originaire d'Eclépens, le frère
s'appelle Chevalier, pendant que la sœur s'ap-
pelle Chevalley.

Et cependant, depuis la mise en vigueur du
Code civil vaudois, en 1821, une grande amé-
lioration avait été apportée. Des registres uni-
formes avaient été introduits dans les paroisses
et des règles précises furent imposées.

Mais, sous le régime bernois et dans les pre-
mières années du régime vaudois, que de cho-
ses drôles!

Voici un cas bien curieux, qui appartient à la
fin du XVIII^e siècle :

J'eus l'occasion, il y a une quinzaine d'années,
de rechercher les liens de parenté de deux fa-
milles vaudoises, habitant l'une Genève et l'autre
Lausanne.

Entre ces familles, on *cousinait*.

On se voyait quelquefois aux baptêmes, rare-
ment aux mariages, plus souvent aux enterre-
ments.

Les parents, les « vieux », étaient plus ou
moins renseignés sur la parenté qui existait en-
tre ceux de Genève et ceux de Lausanne. Ils
l'avaient expliquée à leurs enfants, mais comme,
dans ces familles, on ne tenait pas d'arbre gé-
néalogique, la tradition verbale s'était quelque
peu éoussée, perdue.

On avait du sang commun dans les veines,
cela on le savait; mais cela n'allait guère plus
loin.

Ceux de Lausanne allaient dire « bonjour »
aux cousins de Genève quand ils se rendaient au
bout du lac. Ceux de Genève en faisaient autant
dans les occasions, plus rares, qu'ils avaient de
venir à Lausanne.

Mes recherches ne furent point faciles.

Impossible, d'abord, en remontant à trois gé-
nérations en arrière, de retrouver dans les sou-
venirs des deux familles un nom commun qui
pût servir de point de départ aux deux lignées.

Dans les lignes ascendantes, masculines ou
féminines, de part et d'autre, des noms absolu-
ment différents!

Dans la famille de Lausanne, un nom revenait
avec des variantes: Keubler, Këbli, Kübli,
Quiblier.

Dans celle de Genève, apparentée aux Mignot
et aux Berseth, de St-Georges, j'arrivais, dans
l'ascendance féminine, à une arrière-grand-mère
du nom de « Seillon ».

Je trouve une fois le nom de Cellion dans un
acte d'état civil vaudois, là où j'aurais dû trou-
ver Keubler ou Quiblier.

Cela me fit ouvrir l'œil.

Le hasard fit le reste.

Un jour que je me livrais à quelques recher-
ches dans les registres d'état civil des archives
cantonales, en cette tour de la Cathédrale où
régnait si aimable, si empressé, si bien rensei-
gné surtout, M. Aymon de Crousaz, je feuilletais
le registre des mariages de la paroisse de Pam-
pigny.

Je dis « feuilletter » parce que, à cette épo-
que — c'était en 1896 — les registres d'état ci-
vil n'étaient pas tous munis de répertoires,
comme ils le sont aujourd'hui.

Heureusement pour moi! — car les répertoires
ne m'auraient jamais procuré la trouvaille que
me donna le « feuilletage » du registre, exercice
de patience, qui trouve parfois sa récompense.

A la date du 23 juillet 1773, je trouve le ma-
riage, célébré dans l'église de Pampigny, entre
« Benjamin feu Jean-Pierre Mignot, de St-Geor-

ges et du Chenit, agriculteur à St-Georges, et
» Rose-Marie, fille de feu Rodolphe Seillon, de
» Gessenay, habitante à Sévery ».

Je tourne la page et, au feuillet suivant, je
trouve, à la date du 20 août 1773, le mariage
célébré dans l'église de Pampigny, entre « Jean-
» Rodolphe Loup, fils du métral et régent Jean-
» Rodolphe Loup, de Rougemont, habitant à Be-
» gnins, et Jeanne-Françoise, fille de feu Marc-
» Rodolphe Kübly, autrement Seillon, de Gesse-
» nay, habitante à Sévery, bailliage de Morges ».

Et dire que ces mariages de deux sœurs, dont
l'une est appelée « Seillon », tout court, et l'autre
« Kübli », autrement « Seillon », ont été bé-
nis et inscrits par le même pasteur, à quatre
semaines de distance, jour pour jour!

Dès lors, tout devint clair pour moi. « Kübel »,
en bon allemand, signifie baquet, seau. « Kübli »,
est l'équivalent de Kübel, en allemand bernois.
Et « Seillon » est l'équivalent de Kübel et de
Kübli en langage vaudois.

Ce brave *seillon* vaudois!

Il lui était réservé de prendre place plus tard
dans le dictionnaire de Littré.

Seillon, dit Littré, dans le supplément de son
dictionnaire, page 309 (sè-lon, *ll* mouillées), *s. m.*
Dans le canton de Vaud, ustensile en bois, à
une anse, servant à recevoir le lait que l'on trait.
— *Etym.* Dérivé de *seille*.

Dans la lignée des Mignot, à laquelle se ratta-
chaient mes Vaudois de Genève, l'ancêtre conti-
nuait à s'appeler: « Seillon », et seulement:
« Seillon »; — tandis que dans la lignée Loup
(Begnins, puis Morges, puis Lausanne), l'aïeule
s'appelait de toutes les formes et altérations
possibles du nom de Kübli, y compris Keubler,
Quiblier... et enfin Ceillon.

On comprend la difficulté de trouver le trait
d'union.

La famille des deux sœurs devait être depuis
longtemps établie à Sévery. Leur père y était
né probablement. En tous cas, il y était assez
acclimaté pour avoir pu prendre femme à Pam-
pigny (Susanne Chevaux).

Ce n'était donc pas étonnant que, suivant
l'usage admis en pays romand, on ait francisé
le nom de la famille et que la forme romande
ait fait oublier la forme bernoise.

Dans le cours du XVIII^e siècle, une famille très
notable de Lausanne, propriétaire de l'un des
moulins de la rue du Pré, qui a fourni à la ville
un dixenier, un membre des « Deux Cents », puis
des « Soixante », un notaire, etc., s'appelait
Peudechair. Elle était arrivée à Lausanne, au
commencement du XVIII^e siècle, sous le nom de
« Lutzeltheisth ».

Nous avons eu dès lors les « Zurbrugg » soit
Dupont, et d'autres.

Nous avons encore aujourd'hui, de par l'état
civil actuel, qui veut tenir compte à la fois du
passé et du présent, les « Indermühle dit Du-
moulin » et les « Nutz dit Profit », enregistrés
sous ces doubles formes.

Il était donc très naturel que dans l'usage cou-
rant, vers 1770, un Kübli bernois fût devenu un
Seillon vaudois.

Ce qui l'était moins, c'était de marier une demoiselle Kübli (son seul nom officiel) sans mentionner même ce nom.

La morale, pour finir.

C'est que, malgré toutes les recherches et les tribulations que m'a procurées le pasteur de Pampigny, de 1773, je lui dois quelque reconnaissance pour le plaisir que j'éprouve à vous raconter cette petite histoire. S. C.

VIGAITSE

VIGAITSE l'est onna tsaravoute; tot parai on bon diabliou, quand mimou passe ses nés ao cabaret. Mâ, faut assebin tot dere, quand on a onna crouê fenna coumeint l'a, l'eïn a beïn d'autrous qu'eïn farai atant et ma fai, on pao lei pardonna oquï po ceïn.

Quand se met à djuï ai binocle, ne pao pllie s'arrêta devant treis zaores dao matin! Et totê les nés que reintra tard, sa fenna lei fai on dêtertein de la metzance.

Onna nê que Vigaitse êtai à l'auberzê à djuï, on laro s'est einfata tsi lê et lei a roba on par de belliets dê banca, deïn son garderoba.

La fenna de Vigaitse ne s'est aperchussa de rein. Heureusement que lou garda que surveillê lei pommas dau verdzi dau ministre, l'a pu atrapâ lou voleu et la fottu ein prezon. Et lou dzudzou dê paix l'est vegniai po fêrê onn'entiête et Vigaitse l'a profitâ po derê ao dzudzou:

— Monsu lou dzudzou, ie vaodrai beïn m'eïntrêni on momeint avouê mon voleu.

— Que vao tou lei derê? que dit lou dzudzou à Vigaitse.

— Ie vodrai demanda à mon laro coumeint l'a fê pô eintra tsi mé, sein reveilli ma fenna.

MÉRINE.

A MONTRIOND

À l'époque où n'existait pas même la Lausanne romaine, où le Léman était encore vierge d'habitations lacustres, les géants dont l'imagination des anciens aimait à peupler le monde, se livraient à un travail qui nous valut cette jolie colline en arc, allant de Saint-François par Montbenon à la terrasse du Languedoc. Ils transportaient sur leurs larges épaules le sable de la grève, pour en former les coteaux destinés plus tard à se couvrir du vignoble produisant le plus agréable des petits crus lausannois, avec le Paleyres. Or, comme l'un de ces êtres fabuleux montait du lac, sa charge au dos, un des « corjons » de sa hotte se rompit, et le sable se répandant sur la prairie, à mi-chemin, forma une petite éminence si bien arrondie qu'en la voyant les Romains ne purent l'appeler autrement que le « Mont rond », *Mons rotundus*, d'où nos pères firent en leur patois le *Mont rion*.

Acquis par la commune de Lausanne, il y a peu d'années, le pâté de sable de la légende a été aménagé en une promenade délicieuse, oasis de verdure et de fleurs au milieu des bâtisses modernes qui bientôt l'enserreront de tous les côtés. De l'esplanade de son « crêt », le regard est aveuglé, au nord, par les façades crues de ces maisons du xx^e siècle; il erre ravi, en revanche, sur la ligne gracieuse des Alpes, sur le lac et sur les baies de St-Sulpice et de Morges, tableau qui heureusement ne change pas, lui, et dont le charme fascine à raison inverse du nombre d'années qu'il vous est donné de pouvoir l'admirer.

C'est à Montriond, on le sait, que l'évêque de Lausanne, Hugues, imitant l'institution du clergé français, proclama, en 1036 ou 1037, la Trêve de Dieu, qui devait mettre un frein à l'anarchie féodale, aux pillages, aux incendies, aux dévastations de tout genre auxquelles

étaient en proie les habitants du Pays de Vaud'. A son appel se réunit, dit F. de Gingins, « le haut clergé de l'ancien royaume de Bourgogne Transjurane : les archevêques de Vienne en Dauphiné et de Besançon, les évêques de Bâle, de Belley, de Genève, de Maurienne, d'Aoste et de Sion. Des seigneurs et des chevaliers, rassaïés de guerre et d'anarchie, et disposés enfin à jouir de la paix, accoururent en foule. L'archevêque de Tarentaise se rendit aussi à Lausanne par les ordres du pape pour assister à la solennité.

» Revêtu, ainsi que les autres prélats, de ses habits sacerdotaux, Hugues occupa le haut de la colline, entouré des principaux seigneurs dont les armures étincelaient aux rayons du soleil. Un peuple immense couvrait la plaine, tous agitaient des rameaux verts en criant : « Pax, pax Domine! La paix, donne-nous la paix, Seigneur! » L'évêque répondait aux acclamations de cette multitude en levant au ciel sa crose pastorale, en témoignant du pacte conclu à la face du Dieu vivant, et il prononça la formule du serment en ces termes :

Ecoutez, chrétiens, le pacte de la paix. Vous jurez de ne point attaquer l'Eglise, ni le clerc, ni le moine inoffensif; de ne point enlever ce qui lui appartient légitimement; de ne point saisir le villageois, ni la villageoise, ni le serf, ni le marchand ambulant; vous ne les rançonnerez ni ne les maltraitez. Vous promettez de ne point incendier les chaumières et les châteaux, à moins que vous n'y trouviez votre ennemi à cheval et tout armé; de ne point brûler ni saccager les récoltes et les fruits de la terre; de ne point enlever au laboureur le bœuf ou le cheval de sa charrue, et vous ne les blesserez point.

Vous ne prendrez point à gages un voleur connu comme tel; vous ne protégerez point l'homme violeur de la paix jurée. Vous respecterez l'asile accordé aux autels et l'immunité de l'Eglise.

Enfin vous n'attaquerez point votre ennemi armé ou désarmé, pendant le temps consacré à la Trêve de Dieu!

» Les seigneurs et les chevaliers jurèrent sur les Saints Evangiles l'observance de ce pacte, et leur serment fut répété avec des transports de joie par la foule. L'assemblée procéda ensuite à la remise des otages, qui furent confiés aux évêques; enfin, avant de se séparer, elle entendit la bulle d'excommunication lancée par les prélats contre tous ceux qui enfreindraient le pacte.

» La Trêve de Dieu fut prolongée de manière à embrasser les trois-quarts de l'année. Ainsi elle durait, chaque semaine, du mercredi au soleil couchant jusqu'au soleil levant du lundi suivant, et de plus, chaque année, depuis l'Avent jusqu'au huitième jour après l'Epiphanie, reprenant à la Septuagésime jusqu'au dimanche de Quasimodo. Afin de faciliter ce pacte pacifique, les évêques s'engagèrent entre eux à se dénoncer réciproquement, même par écrit, les violations de la Trêve, pour qu'il ne leur fût pas possible d'échapper aux châtiments de l'Eglise en passant furtivement d'un diocèse dans un autre, et, comme l'union fait la force, ils se promirent de réunir tous leurs efforts pour l'amour de Dieu et le salut du peuple, afin d'assurer le maintien de la Trêve sans avoir égard à leurs préférences ou à leurs animosités particulières.

Hélas! malgré ces serments, les armistices durèrent peu : les nobles reprirent de plus belle

* Rééditant une erreur commise par l'historien Ruchat, qui n'avait pas lu la chronique de Cuno d'Estavayer, un correspondant de la *Tribune de Lausanne* écrit, en un patois fantaisiste, que le lieu où fut proclamée la Trêve de Dieu était sans doute Romont, le texte latin disant : *in rotundo monte*. Or, Cuno d'Estavayer, prévôt du Chapitre de Lausanne, écrivant en 1328, dit en propres termes : *in Monte Rotundo qui est sub Lausanna* (en Mont Rond qui est sous Lausanne); il ajoute *sub Lausanna*, afin que cet endroit ne fût pas confondu avec *Rotundus Mons*, Romont. Remarquons d'ailleurs qu'il eût été assez étrange de voir l'évêque de Lausanne convoquer le clergé et la noblesse de toute la Bourgogne Transjurane, non au siège de son diocèse, mais en un lieu écarté qui ne figurait pas dans la liste des paroisses de l'époque et dont le nom apparaît pour la première fois dans un document de 1240.

leurs violences, leurs guerres de château à château. Cependant la sémence de paix ne fut pas anéantie; on la vit germer de nouveau et produire des fruits dont les premiers furent les tribunaux d'arbitres, institués en particulier en un *plaid public* tenu à Orbe à la fin du xi^e siècle.

L'idée de rappeler la Trêve de Dieu par un monument à ériger à Montriond, a été lancée par M. Fatio, maître de gymnastique, à Lausanne. Elle nous semble heureuse. Ce ne sera pas déparer la promenade du midi de la ville que d'y placer, par exemple, un banc de pierre en demi-cercle, s'adossant à un panneau de marbre orné d'une inscription et peut être aussi de bas-reliefs. L'histoire de notre pays n'est pas si riche en faits saillants, non plus que notre ville en œuvres d'art, pour qu'il ne vaille pas la peine de graver dans un monument durable le souvenir du noble mouvement de l'évêque Hugues. V. F.

Un nouveau calendrier. — La famille est à table. On parle des Russes et de la Russie...

— Dis! p'pa, s'écrie soudain Miquette, les Russes y z'ont pas le même calendrier que nous.

— Et lequel ont-ils?

— La maîtresse nous a dit ce matin qu'y z'ont le calendrier *julien*.

— Pourquoi s'appelle-t-il *julien* le calendrier des Russes, le sais-tu, Miquette?

— Parce qu'il a été *inventé* par Jules-César.

— Et nous, quel calendrier avons-nous?

— Nous?... Eh-bien on a... — Miquette lance un rapide coup d'œil au calendrier accroché au mur — nous, on a le calendrier *Maggi*.

(Authentique.)

AU TEMPS DES AMOURS

UN de nos abonnés veut bien nous adresser la lettre que voici, portant encore un timbre de 5 *rappen*, avec l'« Helvetia » assise. Elle amusera, sans doute, ceux de nos lectrices et de nos lecteurs qui n'en sont plus à l'âge riant des amours, des grands soupirs, des yeux suppliants, des malheurs imaginaires, des désespoirs péruils.

Nous supprimons naturellement les noms de personnes et de lieux, mais nous respectons le style et l'orthographe. Voici :

*

« Ma bien aimée,

» C'est dans un moment de tristesse que je vous écrit. Je suis malheureux pour la première fois depuis que nous nous connaissons, et par ma faute.

» J'étais impatient de vous dire *adieu*; j'avais fait le plan d'être de bonne heure auprès de vous; mais qu'est-il arrivé? toutes les mauvaises chances possibles. Je devais voir quelques amis après-midi; au moment où j'allais partir, arrive un marchand de vin (que j'aurais voulu voir je ne sais où) qui venait goûter du vin; j'étais sur des épines. Enfin il est parti. Aussitôt je me mets en route, pensant vous rejoindre à temps, ma très chère; mais je n'ai pas eu de bonheur aujourd'hui. J'ai voulu prendre le chemin de "... Arrivé là, je demande à quelqu'un si on n'avait pas rencontré une Demoiselle; on me dit non.

» Tout de suite je m'élançai en "... étant persuadé que vous ne seriez pas descendue par les mauvais chemins qu'il y avait. Vous ne sauriez croire mon désappointement qu'en votre bon papa me dit « elle est partie ». Aussitôt je le quitté lui disant « je la rattraperai ». Arrivé à "... je vis encore quelqu'un qui me dit qu'il n'avait point vu de Demoiselle. Jugez quel efforts j'ai dû faire pour me décider à retourner à "... Je voulais monter à "..., mais comment voir! J'ai dû prendre mon parti et je me suis empressé de venir à "... pour vous écrire tout ce qui s'est